

Barème d'honoraire

Honoraires à la charge du vendeur (1). Vente immobilière : hors immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail. Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR. En cas de commercialisation de bien neuf : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.

TRANSACTION

Prix de vente	Honoraires maximums
Jusqu'à 39 999 €	5 000 €
De 40 000 € à 139 999 €	8%
De 140 000 € à 199 999 €	7%
De 200 000 € à 319 000 €	6%
De 320 000 € à 499 999 €	5%
De 500 000 € à 1 199 999 €	3,5%
À partir de 1 200 000 €	3%

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par Immo Breizh en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Nos honoraires sont directement payés à Immo Breizh par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur

LOCATION

Organisation des visites	3€/m ²
Constitution du dossier	3€/m ²
Rédaction du bail	2€/m ²
Etablissement de l'état des lieux d'entrée	3€/m ²
Total des Frais	11€/m²